REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 12 octobre 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale et du département de la sécurité et des sports de la Ville de Genève

Un programme de prévention pour endiguer la violence dans le football amateur genevois: mise en œuvre des mesures

Le canton et la Ville de Genève annoncent la mise en application des mesures préventives issues des états généraux sur la violence dans le football amateur visant à empêcher au maximum tout type de violence et d'incivilité dans la discipline. De nombreux incidents sur et en dehors des terrains ont terni l'image du football ces dernières années et ne correspondent pas aux valeurs que le sport en général doit véhiculer. Il est donc indispensable de soutenir l'Association cantonale genevoise de football (ACGF), les clubs, les arbitres et les exploitant-e-s d'installations sportives communales afin d'éviter au maximum ce fléau et que le fair-play revienne au cœur du jeu.

La pandémie liée au COVID-19 a stoppé avant terme les championnats 2019-2020 et 2020-2021, mais elle n'a pas freiné la volonté des autorités cantonales et communales de lutter contre les violences en tout genre. Le département de la sécurité et des sports de la Ville de Genève (DSSP) et le département de la cohésion sociale du canton (DCS), en partenariat avec l'Association cantonale genevoise de football, ont ainsi voulu déployer des mesures fortes et préventives pour lutter contre toutes les formes d'incivilité, qui n'ont pas leur place dans une installation sportive. L'entier des mesures sera présenté à tous les clubs genevois lors de l'assemblée générale de l'ACGF, ce samedi 16 octobre 2021.

Six mesures sont d'ores et déjà prêtes et seront déployées durant cette saison 2021-2022. (Les trois dernières, qui nécessitent encore une coordination entre toutes les parties, seront lancées ultérieurement).

Déployées durant la saison:

1. Création d'un module de formation à la médiation pour les entraîneurs et entraîneuses: mesure phare du programme de prévention, ce module obligatoire, dispensé par le directeur technique de l'ACGF, Sébastien Fournier, sur la médiation et ses outils de base, est destiné à tous les entraîneurs et toutes les entraîneuses du canton (actifs, vétérans, juniors A, B, C) et verra ses premières sessions en novembre 2021.
2. Création d'une formation pour les dirigeant-e-s: cette formation en quatre modules, qui débutera au printemps 2022, vise à reconnaître et valoriser les nombreuses compétences requises des dirigeant-e-s de clubs.
3. Création d'une communication positive autour des terrains: une campagne de communication sera déployée dès le 11 octobre 2021 (banderole autour de tous les terrains du canton, affiches dans les installations sportives et dans la rue, flyers

distribués aux clubs, etc).

4. Création d'un observatoire du football: plaque tournante du programme de prévention, qui vise à recenser toutes les informations importantes telles que les bonnes pratiques des clubs, les statistiques, etc.
5. Création d'une charte éthique, fair-play et de bonne conduite distribuée à l'ensemble des clubs le 16 octobre prochain[1].
6. Création d'un poste de délégué fair-play par club ou par match: plutôt que d'alourdir la tâche bénévole des associations en nommant un responsable fair-play par club, qui n'aurait qu'un contrôle très partiel de la situation, la solution retenue est de responsabiliser et sensibiliser l'entraîneur de l'équipe recevante lors de chaque match joué, à l'aide d'un cahier des charges. Ce cahier des charges sera travaillé dans le module de formation de la mesure 1.

Déployées ultérieurement:

1. Amélioration du dialogue entre les arbitres et les clubs: il s'agit là d'instaurer des rencontres régulières entre les clubs et les arbitres pour faciliter le dialogue et renforcer la compréhension entre les acteurs et actrices.
2. Coordination entre les différents partenaires à titre préventif: la volonté est de réunir les divers intervenant-e-s potententiel-le-s pour favoriser la prévention au lieu de la répression, en identifiant en amont les matches à risque par exemple, dans une démarche proactive. Pour cela, un protocole serait mis en place.
3. Valorisation de la plateforme Corner Club de l'ASF (Association suisse de football) pour une meilleure circulation de l'information: cette mesure vise à mieux valoriser la plateforme ASF "Club Corner" afin que les informations circulent davantage avec les instances nationales et les clubs entre eux.

"Endiguer la violence dans le football amateur n'est pas qu'une question sportive", a affirmé Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé de la cohésion sociale. "C'est aussi un enjeu de société". "Si nous voulons endiguer la violence sur les terrains, nous devons impérativement cultiver le respect à tous les niveaux", poursuit Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative chargée du DSSP. Et d'ajouter: "Joueurs, coaches, présidents, mais aussi spectateurs et parents doivent contrôler leurs comportements et leurs propos vis-à-vis des arbitres, des joueurs et aussi du personnel des stades."

Thierry Apothéloz a enfin annoncé la création prochaine d'un poste de délégué à la prévention dans le sport. Cette fonction, mise sur pied par le DCS et le DSSP, fera office de guichet unique, pour de la formation liée à la prévention dans le sport, de la mise en réseau d'acteurs et actrices du sport voire d'entités externes, ou pour des interventions ponctuelles. Le poste sera ouvert en 2022 et sera hébergé par l'Association genevoise des sports.

[1] Le projet de règlement d'application de la charte est suspendu, puisqu'il ferait doublon avec les compétences et les outils décisionnels de l'ACGF en cas de problèmes lors d'un match. Les faits "hors-match" relèvent en outre de procédures civiles ou pénales.

Pour tout renseignement complémentaire:

- ***DCS:*** *M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, en contactant M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, T. 078 674 69 95;*

- ***DSSP:*** *Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative de la Ville de Genève, en contactant M. Cédric Waelti, conseiller de direction chargé de la communication, T. 079 596 19 79.*